MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Compte rendu du Conseil Municipal du Mardi 9 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le mardi neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Albin de Vaulserre, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances.

Présidence : Cédric Milani, Maire

Présents: Marc Rochet, Gilbert Longo, Karine MOLLIER adjoints

Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani

Conseillers.

Absent excusé et représenté : Maryline Lortjean (pouvoir à Mr GALLICE Fabien) Léa Mollier (pouvoir

à MOLLIER Karine),

Absents non excusés et non représentés :

Secrétaire de séance : Céline Cazals

Approbation du compte rendu du conseil municipal du mardi 11 avril 2023.

• <u>Modification de l'ordre du jour</u>

- Délibération budget à rajouter
- Délibération Convention GDS/Frelons asiatiques à rajouter
- Demande de subvention DSIL à rajouter

• Décisions prises par le MAIRE

- Nous avons fait une déclaration à notre Assurance pour la salle des fêtes à la suite d'un problème électrique
- Nous avons reçu le 17 avril 2023 l'accord pour commencer les travaux concernant la demande de subvention « 1 arbre 1 habitant ».
- -Le devis de l'entreprise Colas concernant les emplois (entretien des routes)sur l'année 2023 d'un montant de 2880€ HT soit 3456€ TTC a été signé « bon pour accord ».
- -Concernant l'installation d'une antenne Free sur la commune, la société Free, devrait normalement s'installer sur l'antenne THD de St Martin de Vaulserre au lieu d'en implanter une nouvelle.
- -Une réunion avec le TE38, la société Eiffage et la commune, représentée par Mr le Maire et son 2eme adjoint Mr Longo, a eu lieu le jeudi 20 avril 2023 en mairie pour faire l'ouverture du changement intégral de l'éclairage public en LED, démarrage des travaux prévu au alentours du juillet 2023.
- -Une réunion CEP a eu lieu le jeudi 27 avril 2023 en mairie pour faire l'état des lieux de la consommation énergétique des bâtiments communaux.
- -Concernant les travaux sur le toit de la salle des fêtes, les panneaux photovoltaïques seront retirés de la demande de subvention du TE38 et de la Région car non éligibles.
- -Le film du cinéma en plein air prévu le 21 juillet 2023 sur la commune a dû être changé avec un surcout de 100€, pris en charge par la commune.

Le nouveau film sera « Les folies fermières »

-la convention « cinéma en plein air » a été signé ce jour.

• Délibération Demande Fonds de Concours

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à faire la demande du Fonds de Concours en intégralité pour les travaux de Voirie de l'année 2023 réalisés soit 2481€ TTC.

• <u>Délibération TE38 Demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique Programme ISERENOV</u>

Après les explications de Mr le Maire sur les aides potentielles concernant les travaux de rénovation de la salle des fêtes,

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, de donner l'autorisation à Mr le Maire pour faire la demande d'une aide financière à TE38 pour travaux de rénovation énergétique Programme ISERENOV

Délibération travaux douche appartement au-dessus de la Mairie

Après explication de Mr le Maire sur les travaux de rénovation des salles de bain des appartements situés au-dessus de la Mairie voici les devis de l'entreprise Cazals Plomberie, mandaté par l'agence Nestenn en charge des appartements locatifs de la Mairie,

Les membres du conseil municipal délibèrent et décident à l'unanimité de valider les devis de l'entreprise mandaté par l'agence Nestenn et d'autoriser Mr le Maire a signé les devis « bon pour accord »

• <u>Délibération comptable Budget</u>

Après explication de Mr le Maire concernant une erreur d'écriture sur la délibération du mois de mars sur le Budget primitif 2023. (déficit 2022 compté en double)
Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité, d'annuler la délibération 2023-03-03 Budget primitif 2023 et d'écrire une nouvelle délibération 2023-05-04 Budget Primitif 2023 comme suit :

Fonctionnement		Investissement	
Dépenses fonctionnement 2023	267 410,58 €	Dépenses réelles 2023	340 272,05 €
Virement à la section inves- tissement	248 587,05 €	Restes à réaliser	0,00€
Total dépenses	515 997,63 €	Total	340 272,05 €
		Déficit 2022 ligne 001	55 585,12 €
		Total dépenses	395 857,17 €
Recettes 2023	246 231,00 €	Recettes réelles	91 685,00 €
		Affectation au compte 1068	55 585,12€
Résultat 2022	269 766,63 €	Virement de la section fonctionnement	248 587,05 €
Total recettes	515 997,63 €	Total recettes	395 857,17 €

^{*}Premier appartement avec infiltration 3330.10€ HT soit 3663.11€ TTC

^{*}Deuxième appartement 2715.10 € HT soit 2986.61 € TTC.

• Délibération Convention GDS/Frelons asiatiques

Après explications de Mr le Maire concernant la lutte contre le frelon asiatique, espèce invasive qui se reproduit très rapidement, prédatrice de la biodiversité, impactant l'économie locale et pouvant être dangereuse pour l'homme dès lors qu'il y a profusion de nids. Afin de participer à cette action de destruction de nids sur le territoire, il a été proposé et validé en commission Préservation de la biodiversité le 30 janvier 2023 un financement du dispositif de lutte de la manière suivante : 25% du montant de la destruction par l'intercommunalité dans la limite de 5000€ et 25% du montant de la destruction des nids par la commune concernée.

Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de validé la convention, présentée ce jour et autorise Mr le Maire à signer la convention et tout documents nécessaires à sa mise en place.

Délibération demande de subvention DSIL 2023.

La demande de subvention pour la DSIL a déjà été demandé pour l'année 2022, le projet n'ayant pas encore commencé il faut faire une nouvelle demande de subvention sur l'année 2023.

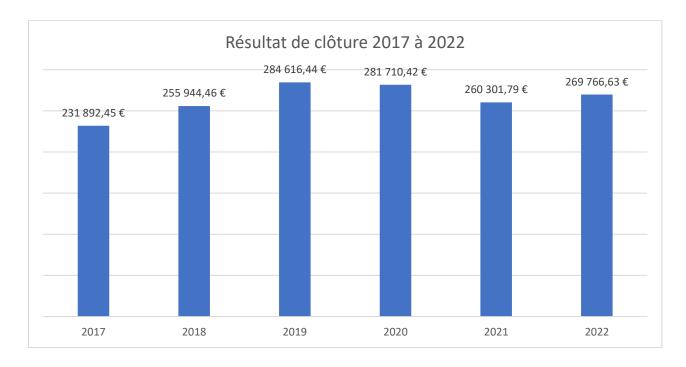
Les membres du Conseil après en avoir délibéré décident à l'unanimité de donner l'autorisation à Mr Le Maire de signer tous les documents nécessaires au dossier de demande de subvention. DSIL concernant les travaux :

« Désamiantage de la couverture du toit de la salle des fêtes et du vestiaire et reprise de la couverture avec bac isolé. Mise en place de panneaux photovoltaïque sur la salle des fêtes ».

• Point Budget

1) Pour répondre aux interrogations de certains administrés concernant la gestion des finances publiques de la commune depuis le début du mandat de l'équipe municipale élue en juillet 2020, nous avons fait un tableau « Résultat de clôture de 2017-2022 » ci-joint représenté.

Résultats de clôtures			
2017	231 892,45 €		
2018	255 944,46 €		
2019	284 616,44 €		
2020	281 710,42 €		
2021	260 301,79 €		
2022	269 766,63 €		



Depuis 3 ans, l'équipe municipale réalise des opérations et ou travaux avec l'équilibre des recettes et des dépenses de l'année en cours soit en faisant des économies soit avec des demandes de subventions auprès des différents organismes.

2) Début d'année 2023, une réunion a eu lieu avec Mr Gwenaël GUINGOUAIN, Inspecteur Divisionnaire des Finances Publiques ,Conseiller aux décideurs locaux de notre nouveau service de gestion comptable SGC de Pont de Beauvoisin, qui nous a informé que les restes à réalises (RAR) sont légaux que lorsque les dépenses sont déjà engagés (ordre de services signés, devis signés,...) ce qui n'était pas le cas sur la commune et qui explique le budget 2023 voté en RAR O€

• Point Vitesse

Un Rdv avec Mr BOUVIER PATRON du département a eu lieu le jeudi 4 mai à 9h en Mairie pour expliquer le relevé de vitesse (effectuée sur 3 points de la commune) et les possibilités d'action ou non qui s'offre à la commune.

Synthèse Période d'analyse du 21/02/23 au 08/03/23

*Chemin du Lanet Vitesse limité à 80 km/h Debit moyen jour VL 176 PL 2 Débit moyen Nuit VL 6 PL 0

V85 Vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers $V85/VL\ 50 km/h$

V85/PL 45km/h

*<u>la Terrassière</u> Vitesse limité à 30km/h Debit moyen jour VL 2204 PL 37 Débit moyen Nuit VL 90 PL 1

V85 Vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers

V85/VL 52km/h V85/PL 45km/h *<u>la Grobonnière</u> Vitesse limité à 50km/h Debit moyen jour VL 2328 PL 95 Débit moyen Nuit VL 90 PL 3

V85 Vitesse en dessous de laquelle roulent 85% des usagers

V85/VL 55km/h V85PL 50km/h

Après toutes ses explications, Mr le Maire propose aux membres du conseil de réfléchir sur une modification des zones de vitesses et de prendre une décision au prochain conseil en date du 9 juin 2023.

L'ensemble des relevés sont disponible en mairie.

• Point Travaux

- Au sujet de l'armoire pour la vaisselle de la salle des fêtes, 3 devis ont été présentés
- * Devis Grisseman 1720€ HT soit 2064€ TTC (épicéa/ pieds/serrure 3 points)
- * Devis ALT menuiserie 1385€ HT soit 1662€ TTC (sapin/sans pieds/sans serrure/ porte coulissante)
- * Devis Chamard bois 1775€ HT soit 2130€ TTC (mélaminé blanc/ porte fermeture à clé) Le devis de la société Grisseman est validé pour les prestations proposées et la localité de l'entreprise.
 - L'entreprise Cholat est venue finir l'herbe sous les arbres de l'Eglise
 - Un devis a été signé concernant l'éclairage extérieur de la salle des fêtes avec temporisation (30 min) pour 1320.17€ HT soit 1584.20€ TTC avec la société ITLEC.
 - L'élagage de la commune commencera demain, mercredi 10 mai 2023.
 - L'entreprise Colas a fini les 2 routes.

• Point Commissions

Sivu le Guillon participation financière annuelle 1955.82€ soit une augmentation de 324€ pour la commune.

• Questions diverses.

- « le socle informatique » avec les VDD pour l'école des 3 villages devrait être relancés pour les classes de maternelles. (Déjà prévu au budget du SIVU)
- -La CCID est convoqué le mardi 23 mai 2023 à 19h.
- -Les vœux du Maire auront lieu le 6 janvier 2024 à 18h.
- -Randonnée des 3 Villages ce dimanche 14 mai 2023.

Fin de la réunion à 23h24

Secrétaire de Séance Cazals Céline

Cédric Milan202